

COMMUNE de SEICHAMPS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
NANCY

Canton
SEICHAMPS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 29 JUIN 2010

NOMBRE

de membres en exercice

17

de présents

16

de votants

17

L'an deux mil dix, le vingt neuf juin

le CCAS de la Commune de SEICHAMPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. CHANUT

Etaient présents : Mmes GLESS, LANUEL, TREIBER, DIONNET, MAISTRE, DECKER, PUJOL.

MM. CHANUT, SCHNEIDER, KEINERKNECHT, GAUZELIN, LOUIS, LEFEUVRE, ETIENNEY, DEVOGE, KIHL.

Etaient excusés :

Etaient absents :

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. INGRET a donné pouvoir à Mme LANUEL

OBJET

**TARIFS DE LOCATION DE
LA MAISON DE L'AMITIE**

N° 20/10

Le Président certifie que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 21 juin 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 30 juin 2010 et affichage le 30 juin 2010.

Le Président,
Henri CHANUT

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS de fixer les tarifs applicables à la Maison de l'Amitié à compter du 1^{er} juillet 2010 comme suit :

Prestations	Pour mémoire Tarifs 2007	Evolution	Tarifs au 1 ^{er} juillet 2010
Locations de salle			
Prestation sans cuisine (la soirée du lundi au vendredi, sauf jours fériés)	150 €	+ 4,5%	157 €
Prestation avec cuisine (le week-end du samedi 10h au dimanche et/ou jour férié)	335 €	+ 4,5%	350 €
Vaisselle			
Location tarif par personne	2 €	-	2 €
Perte ou casse : - tarif par couvert			0.50 €
- tarif par assiette, verre, tasse			1,50 €
- tarif par plat, cruche ...			5 €
Nettoyage			
Tarif horaire de remise en état suite à défaut de nettoyage constaté dans l'état des lieux de retour de location			20 €

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme.

Le Président,
Henri CHANUT

